

DECRET N°72-232 du 9 septembre 1972

portant nomination d'un Aide de Camp
et d'un Attaché de Presse au Cabinet
du Président du Conseil Présidentiel.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret N°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;
VU le Décret N°70-83/CP/SGG du 11 mai 1970, fixant la composition des cabinets présidentiels et ministériels ;
VU le Décret N°70-85/CP du 11 mai 1970, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées aux membres des cabinets des Présidents, du Président de la Cour Suprême et des Ministres ;
VU le Décret N°70-166/CP/SGG du 15 juillet 1970, portant nomination d'un Aide de Camp et d'un Chargé de Presse et de Protocole au Cabinet de Mr Justin AHOMADEGBE-TOMETIN, Membre du Conseil Présidentiel,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont nommés au Cabinet du Président du Conseil Présidentiel en qualité d' :

- Aide de Camp : Capitaine Lucien GBETOWENONMON,
- Attaché de Presse, cumulative-
ment avec ses fonctions actuelles: Mr Germain ADELAKOUN, Journaliste.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui a effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, abroge le décret N°70-166/CP/SGG du 15 juillet 1970 susvisé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

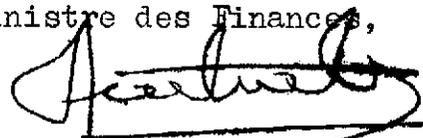
Fait à COTONOU, le 9 septembre 1972

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Finances,


Pascal CHABI KAO.

Ampliations : PCP 8 - MCP 4 - CS 6 - HC 2
Ministères 12 - ACN 2 - Intéressés 2 -
SGG 4 - IAA-DCCT-ACN-DN-CEDN-CNI-DB-CF 9
IGF-Gde Chanc. 2 - Trésor 4 - DI 8 - DEP 2
DGAJL-Dtion Stat.4 - EMAT 2 - JORD 1
DFP + s/dtions 4.